



FONCTION PUBLIQUE

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Le mag N° 11 / Novembre 2023

EDITO

Les news

Le COMITE INTERMINISTÉRIEL POUR LE LOGEMENT DES AGENTS PUBLICS (CILAP) :

Le 10 juillet, le gouvernement a annoncé la création du **CILAP**, organisme chargé de piloter et suivre une politique coordonnée du logement, jusqu'ici inexistante. Au-delà de la bonne volonté affichée d'entendre enfin les préoccupations des agents publics en matière de logement et d'y répondre, la méthode laisse une fois de plus à désirer... Aucune information des membres de la Commission Permanente Logement du CIAS ni évidemment du CIAS lui-même et, à notre connaissance, aucun représentant ministériel des personnels pour porter les problématiques des différentes situations et témoigner des difficultés réelles des agents qui y sont confrontés.

Une lettre de mission commandée à M. Ecolan par la ministre précédente devait faire l'objet d'un rapport dont les conclusions ne nous sont pas parvenues.

Nous suivrons avec beaucoup d'attention les avancées de ce projet et ferons le maximum pour pouvoir faire entendre la parole des personnels sur ce sujet essentiel pour beaucoup d'agents.

Le simulateur de l'action sociale interministérielle de retour sur le portail de la Fonction Publique :

Pour voir si vous êtes éligibles à certaines prestations de l'ASI cliquez sur le lien ci-dessous :

[SIMULATEUR ASI](#)

Après quelques mois d'une absence liée à l'actualité de la réforme des retraites et de ses conséquences (notamment sur l'agenda social), le Mag'Asi revient et espère pouvoir reprendre son rythme habituel.....

La délégation FO du Comité Interministériel d'Action Sociale a été, comme la majorité d'entre vous, occupée par un sujet brûlant lors du 1^{er} semestre 2023.

La situation liée au combat contre la réforme des retraites a reporté à plusieurs reprises la tenue de l'instance. La plénière d'installation s'est finalement tenue le 17 mai et il a été procédé à l'élection du président du CIAS ; notre camarade, Michel Montoto, a été élu à l'unanimité des organisations syndicales représentatives.

Que la présidence du CIAS revienne à FO n'est pas un hasard ni une opportunité de situation (présidence tournante) mais bien l'aboutissement d'un travail de longue haleine, mené pendant tout le mandat précédent. Nous avons fait le choix, après les élections de 2018, de ne pas briguer la présidence, car nous estimions que notre délégation devait se fortifier avant de proposer son projet.

Avoir la présidence de cette instance induit une grande responsabilité, aussi bien pour le camarade en charge du rôle que pour l'organisation qu'il représente (même si son rôle est de représenter l'ensemble des O.S.). Nous y avons longuement réfléchi avant de nous engager et nous aurons à cœur de réussir ce mandat, comme cela a été le cas pour le précédent.

FO est également présente dans les SRIAS avec des présidences et/ou vice-présidences mais aussi par le dynamisme et la constance des délégations nouvellement mandatées. Nous saluons et remercions chaleureusement tous les camarades qui ont accepté de s'impliquer.

Nous savons qu'il sera inutile d'espérer que l'Administration nous simplifie la tâche et prenne la mesure de la nécessité d'offrir aux agents de l'Etat une Action Sociale à la hauteur de leurs besoins.

Preuve, s'il en fallait du peu d'intérêt pour l'ASI, son budget se voit ponctionné début 2023 de 5 millions d'euros afin de permettre la prise en charge de 200 stagiaires supplémentaires dans les IRA (Instituts Régionaux d'Administration).

Nous ne pensions pas, cependant, que la duplicité serait aussi rapide à s'installer... Malgré un CIAS début juillet durant lequel nombre de questions sur l'avenir budgétaire (des économies ayant été demandées dans tous les ministères...) ont été posées, malgré les demandes réitérées et avisées du président du comité, une circulaire sur le périmètre des « chèques-vacances » a été validée le 25 juillet et publiée le 2 août. Cette circulaire, qui a pour objet de retirer les retraités de la liste des bénéficiaires du chèque-vacances, n'a fait l'objet d'aucune validation de l'instance consultative. Le président du CIAS et les secrétaires généraux des organisations représentatives ont été prévenus la veille de sa parution. Une attitude exemplaire pour un dialogue social réussi !!!!!!!!!!!!!!!

Aujourd'hui, personne n'est dupe : les fausses interrogations sur l'attractivité de la Fonction publique et toutes les propositions creuses sur l'amélioration de la vie des agents (PSC, QVT...) ne servent qu'à essayer de nous occuper pendant la mise à mal (pour ne pas dire la mise à mort) de la fonction publique et de ses statuts, général ou particuliers, notamment avec le projet « Accès Parcours Rémunération ».

A FO, nous continuerons à nous battre contre ce projet, à porter les revendications des personnels et à défendre, coûte que coûte, l'ASI et l'intérêt qu'elle représente pour les agents, notamment les plus précaires. Vous pouvez compter sur nous ; nous ne renoncrons pas.

Nathalie DEMONT



Chèques-vacances : les retraités au rebut !

Le gouvernement a décidément une vision très particulière de la dernière partie de vie.....Non content de prolonger la période durant laquelle les actifs devront le rester, il décide également que les veinards qui sont déjà en situation de profiter d'une retraite bien méritée n'ont plus à être bénéficiaires des possibilités d'épargne proposés dans le cadre des « chèques-vacances ».

Alors même que ce principe, présenté comme un modèle économique vertueux, a été créé afin de favoriser l'accès aux vacances pour le plus grand nombre et notamment les moins aisés, il a été décidé, au cœur de l'été, de retirer les pensionnés de la fonction publique du dispositif. La circulaire a été publiée le 2 août, sans concertation préalable du CIAS et avec une simple information fin juillet au président de l'instance et aux secrétaires généraux des organisations y siégeant. Si l'administration espérait que la période estivale entrave notre réactivité, ce fut peine perdue. La FGF-FO s'est immédiatement adressée au Ministre tandis que le président du CIAS, de son côté, a alerté les différentes délégations afin de préparer un courrier commun, envoyé à la Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique tout début septembre. Au-delà de ce courrier, le président a proposé aux SG de porter un recours gracieux d'annulation de la circulaire, recours adressé au nom de 5 organisations syndicales (sur 7) en recommandé le 20 septembre aux cosignataires de la circulaire, à savoir les directrices de la DGAFP et du Budget.

La réponse au premier courrier a été bien évidemment négative et, même si nous sommes toujours en attente pour le recours gracieux, nous avons peu d'espoir d'avoir un retour

positif ; pour autant, nous continuerons ce combat autant que faire se peut.

Retirer les pensionnés du périmètre des chèques-vacances est une très mauvaise idée :

Pour les bénéficiaires : comme nous l'écrivions dans notre courrier du 3 août « *En faisant ce mauvais choix, le gouvernement démontre le peu d'intérêt qu'il accorde à l'ASI et aux agents retraités qui ont servi l'État pendant des décennies. Permettre aux retraités de profiter de ce processus d'épargne était, pour bon nombre d'entre eux, la garantie de pouvoir se déplacer pour aller voir leur famille, leurs amis et de leur éviter un isolement néfaste. Les exclure de ce droit est une façon désastreuse de les renvoyer vers une condition souvent mal vécue.* »

Pour les partenaires de l'économie liée aux vacances : en effet, perdre la clientèle des retraités de l'état aura des conséquences en termes de recettes non perçues, y compris la TVA sur ces recettes, ce qui, au final, s'avère néfaste y compris pour l'ensemble du budget de l'Etat ; il y a fort à parier que ces pertes soient supérieures aux 10 millions d'économies annoncées par la mise à l'écart des pensionnés...

L'Action Sociale Interministérielle, doit être naturellement tournée vers les plus précaires de ses bénéficiaires, conformément à sa raison d'être. Nous demandons qu'elle bénéficie d'un budget augmenté et sanctuarisé afin qu'elle puisse mettre en œuvre sa finalité initiale.

Aide à l'Installation des personnels (AIP)

Une nouvelle circulaire sur l'aide à l'installation des personnels ([circulaire du 11 août 2023 relative à l'aide à l'installation des personnels de l'État - NOR : TFPF2321365C](#)) est en ligne.

Elle vient rajouter la demande de deux nouvelles pièces justificatives, pour lutter contre la fraude :

- la copie du titre d'identité (CNI, passeport, titre de séjour pour les contractuels) ;
- un document attestant de l'entrée dans la fonction publique de l'État (arrêté de nomination ou de réussite au concours pour les fonctionnaires ; copie du ou des contrats de travail successifs pour les deux années précédant la demande en cas de contrats multiples pour les contractuels).

La circulaire sera applicable aux demandes de versement de l'aide déposées à compter du 1^{er} octobre 2023.

De plus, elle prend en compte l'abattement de 20 % pour le calcul du RFR des agents ultra-marins ayant accès à cette aide.

Pour la FGF-FO, nous maintenons notre demande pour que le pourcentage d'abattement pris en compte corresponde au pourcentage réel de sur rémunération de chaque territoire (de 40 à 53 %) afin de rétablir une égalité de traitement entre ces agents et ceux de la métropole. Cette sur rémunération est un complément de vie chère et non un élément salarial.

Dans le cadre du renouvellement du marché de l'AIP, FO a obtenu, que le délai de réclamation soit porté à 6 mois pour les demandeurs qui indiqueraient tardivement qu'ils exercent au moins une partie de ses missions en Quartiers Prioritaires des politiques de la Ville (au lieu de 42 jours pour les autres situations)

Pour contacter les membres FGF-FO du CIAS :
asi.fgf.fo@gmail.com



Logement

Concernant la problématique du logement des agents de l'Etat en OUTRE-MER, pour FO, il est nécessaire de mettre en place un plan d'urgence afin que l'Etat mobilise les moyens sur une politique de logement pérenne accessible et sécurisé. La question de l'offre du foncier, de la problématique des plafonds de ressources avec ou sans indexation doivent être traitées prioritairement. « On travaille bien si on a un logement décent ».

FO sera très vigilant concernant les prochains travaux des groupes de travail de la DGAFP/ DGOM associant les SGC et les ministères sur les 5 territoires ciblés prioritaires par le gouvernement : Guyane, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint Pierre et Miquelon. Les autres territoires ultramarins (Martinique, Guadeloupe et Réunion) ne doivent cependant pas être oubliés.

FO demande à nouveau que la reprise des réservations de logements sociaux (après 12 ans d'arrêt), amorcée en Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit étendue à toutes les régions. De nombreux agents renoncent aux concours faute de logements disponibles. Il en va de leur bien-être et de l'attractivité de la fonction publique d'état.

COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIAL DU 19 OCTOBRE 2023

La séance plénière du CIAS s'est tenue dans les locaux de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique le 19 octobre 2023 sous la présidence de Michel Montoto et en présence de Guillaume Tinlot, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières.

Etaient présents pour la délégation FO : Nathalie Demont, Pascal West, Darwin Dambreville et Arya Bocquet.

Les points prévus à l'ordre du jour :

Approbation du relevé de conclusion du CIAS du 4 juillet (*approuvé à l'unanimité*)

Règlement intérieur du CIAS, après rectifications demandées (*approuvé à l'unanimité*)

Budget de l'ASI 2023 : consommation au 30 septembre et prévision d'exécution

Point de communication

Questions diverses

Une déclaration liminaire émanant de l'ensemble des organisations syndicales sur proposition du président du CIAS a été lue ; vous en trouverez le texte en page 4.

Les réponses de M. Tinlot à cette DL ont repris, sans surprise, les éléments de langage déjà présents lors des différents échanges en Commissions Permanentes et dans les courriers de réponse de la DGAFP et du Ministre notamment sur la circulaire « chèques-vacances ». Les seuls éléments nouveaux sont d'une part d'entendre que l'administration ne se réjouit pas d'avoir eu ce choix à faire et d'autre part l'annonce de la campagne de communication sur la PSC envers les retraités (même si cela sort du cadre de l'ASI). Cette campagne, je cite « *sera certainement très efficace car elle utilisera le SRE (Service des Retraites de l'Etat) comme vecteur d'information* ». Preuve que quand elle le veut, l'administration peut s'appuyer sur ses services « ressources ».

Concernant le budget : FO revendique une sanctuarisation de notre budget d'action sociale, pourquoi pas à hauteur de 200 millions par an.

C'est avant tout un choix et une décision politique à prendre car le budget de l'ASI ne doit plus être une variable d'ajustement pour répondre à des économies budgétaires.

D'ailleurs que représente en % le budget de l'ASI par rapport au budget de l'état ? Une goutte d'eau.... Aucun risque que cela conduise à mettre pas les finances de notre pays en faillite.

En qualité de représentants des personnels actifs et retraités, nous demandons à être entendu au plus haut niveau sur cette demande de sanctuarisation de notre budget pour les années à venir.

Nous notons également qu'une sous-consommation de quelques millions d'euros semble se dessiner, après présentation du budget au 30 septembre. Si c'est le cas, il aura été dommage de sacrifier les pensionnés alors que l'économie pouvait se faire d'elle-même !

Enfin nous demandons une réflexion sur l'extension du CESU garde d'enfants sur la tranche 6-12 ans et la mise en place de groupes de travail sur l'ajustement des barèmes.

Sur la communication : le suivi de communication sera géré dorénavant directement par la présidence en lien avec le département 5DAS. FO indique que, comme pour les éléments sur la prévoyance, l'utilisation du SRE peut être un excellent vecteur de communication vers les retraités de la Fonction Publique. FO salue le travail de 5DAS concernant la synthèse des différentes prestations regroupée en un seul document, qui permettra un suivi annuel beaucoup plus simple.

Questions diverses : la présence du président de la SRIAS Réunion dans notre délégation permet de faire un focus sur la situation des départements ultramarins. Darwin Dambreville porte à la connaissance de l'assemblée la situation désolante pour la Réunion et déplorable à Mayotte. Le manque de logements, de berceaux, les difficultés liées à la cherté de la vie et à l'injustice du calcul des barèmes pour les agents des DROM. La spécificité de ces territoires doit faire l'objet d'une attention particulière et un rapport, établi par les présidents des SRIAS concernées, va être remis à la DGAFP. A FO, nous relayons depuis longtemps les revendications légitimes de ces personnels qui réclament juste un traitement conforme à celui des agents de métropole. Nous continuerons de les soutenir dans leur démarche.





Comité Interministériel d'Action Sociale Assemblée plénière du 19 octobre 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Mme la Directrice Générale de l'administration de la fonction publique,
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,
Mesdames et messieurs les membres du CIAS
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Les Organisations syndicales du CIAS souhaitent attirer l'attention de l'administration sur plusieurs points.

En premier lieu, nous avons bien reçu votre réponse à notre courrier du 4 septembre concernant la fin de l'accès aux chèques vacances pour les pensionnés. Cette dernière essaye de justifier votre arbitrage, qui, nous vous le rappelons, aurait dû faire l'objet d'une validation en CIAS conformément aux textes, mais ne répond en aucun cas à nos demandes. Une fois de plus, le manquement au respect des textes entrave un dialogue social de qualité et nous interpelle sur la considération envers les instances représentatives du personnel. Les organisations syndicales du CIAS maintiennent donc la demande de retrait de la circulaire du 02 août 2023.

Au moment où l'inflation dégrade profondément le pouvoir de vivre des pensionnés aux pensions les plus faibles, nul ne peut ignorer les contraintes qu'ils subissent. Les pensionnés sont-ils condamnés à ne plus pouvoir s'offrir des vacances ? Doivent-ils se contenter d'un maintien à domicile avec une aide de l'État fusse-t-elle augmentée ?

Vous faites référence à la protection sociale complémentaire ; Qui ne relève pas de l'action sociale interministérielle.

Concernant l'augmentation du budget prévu au PLF 2024 (Projet Loi de Finances, c'est une bonne nouvelle, même si elle est surtout le fruit d'une augmentation de la ligne budgétaire des restaurants interadministratifs dans le cadre des créations et rénovations des cités administratives. De plus, nous demandons toujours une transparence sur l'utilisation réelle des fonds transférés sur le BOP 348.

Ensuite, un autre sujet de préoccupation est la création du CILAP (Comité Interministériel pour le Logement des Agents Publics), apprise par voie de communiqué de presse alors que nous attendions toujours la communication du rapport Ecolan. Nous estimons que ce comité n'a aucune raison d'être et qu'il n'est pas acceptable d'imaginer une instance sans qu'aucun représentant des personnels, directement et fortement concernés par cette thématique, n'y participe. Il convient de respecter les prérogatives du CIAS et, en la matière, celle de la commission permanente dédiée qui remplit toutes les conditions pour un suivi de qualité par des personnes compétentes et investies, qu'elles soient membres du CIAS ou du département de l'action sociale de la DGAFP, et qui n'en sera que plus performantes si des moyens et des effectifs lui sont alloués.

Enfin, concernant les SRIAS, les organisations syndicales demandent une fois de plus de renforcer les équipes des PFRH et/ou des SGAR en préfectures de région afin qu'il y ait davantage de personnel en charge de l'Action sociale Interministérielle déconcentrée dans les régions. Les personnels sont épuisés physiquement et intellectuellement (nous déplorons des cas de burn-out !). Leur santé est en danger. Elles sont un maillon essentiel de l'ASI au contact direct des agents et des pensionnés. À ce jour, le manque de moyens et d'effectifs ne permet pas de garantir une pleine efficacité des prestations et ne répond plus à la finalité de l'ASI.

Nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande de dégel de la réserve afin de pouvoir honorer toutes nos dépenses de 2023. Nous espérons un retour favorable du ministère des Finances.

Notre démarche s'inscrit dans une volonté de retrouver un climat de confiance. Nous souhaitons continuer à travailler ensemble de façon constructive. Nous resterons actifs et vigilants, dans l'intérêt des agents et des pensionnés pour garantir leur accès à une action sociale interministérielle de qualité et de proximité.

En ce sens, l'action sociale interministérielle, compte tenu de l'essence même de son existence, ne devrait pas faire l'objet d'économies budgétaires.